

02



Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



EDITORIAL



Nos modes de vie changent et, avec leur évolution, des questionnements permanents nous animent :

Comment rendre les aménagements publics résilients aux aléas climatiques ?
Comment intégrer le nécessaire déploiement des énergies renouvelables dans un paysage et sur une architecture à préserver ?

Comment intéresser le quidam à protéger son environnement et la biodiversité ?

Comment réaliser des travaux sur le bâti quand les moyens financiers manquent au maître d'ouvrage ?...

Autant de sujets sur lesquels l'équipe pluridisciplinaire du CAUE de l'Aisne peut accompagner.

En 2023, votre CAUE a ainsi poursuivi ses missions auprès des collectivités, que ce soit à l'échelle du projet de territoire avec l'accompagnement du programme «Petites villes de demain », ou bien à l'échelle du quartier, de la rue ou de la parcelle, comme avec l'accompagnement des projets de désimperméabilisation de cours d'école.

Le conseil du CAUE est également tourné vers les particuliers, en amont de leurs projets de construction, d'extension, de véranda, de ravalement de façades...

Le CAUE de l'Aisne est aussi présent pour les plus jeunes, avec des actions dans les écoles ou des animations hors les murs, avec par exemple l'évènement national «Les Enfants du patrimoine » qui encore en 2023 a permis à des centaines d'élèves de (re)découvrir le patrimoine local.

Vous le voyez, le CAUE est présent à vos côtés au quotidien !

Le CAUE s'attache bien évidemment à être présent sur les réseaux numériques, pour ceux qui les utilisent : chaîne de replay «Youtube » notamment, pour voir et revoir des tables rondes ou des webinaires, parfois en partenariat avec d'autres ingénieries, dans le but d'informer et de sensibiliser les élus, comme en 2023 sur les enjeux de la loi APER...

La plateforme de l'Observatoire des réalisations des CAUE est également consultable en ligne et présente de nombreuses réalisations d'architecture et d'urbanisme exemplaires dans l'Aisne.

L'action du CAUE n'a de sens que si elle est soutenue par la concrétisation de vos projets. C'est pourquoi nous nous attachons à ce que l'accompagnement qui est apporté soit pertinent et réaliste. C'est ce que l'équipe s'attachera à poursuivre pour relever les défis qui sont devant nous.

Nicolas RÉBÉROT

Président du CAUE de l'Aisne
Président de l'URCAUE des Hauts-de-France

SOMMAIRE

CAUE de l'Aisne | Rapport d'activités 2023

- 6 Une association pour tous
- 7 Les chiffres clés pour 2023
- 8 L'équipe
- 10 Le Conseil d'Administration
- 11 Adhérer au CAUE
- 12 Les adhérents du CAUE

- 17 **Le conseil aux particuliers**

- 21 **Le conseil aux collectivités**
- 24 Les conseils en amont des projets communaux
- 26 L'accompagnement des intercommunalités
- 27 Les missions d'aide à la décision
- 28 le guichet unique ANCT/CLCT
- 29 Les Opération façades
- 30 Les Petites Villes de Demain
- 32 La végétalisation des cours d'école

- 35 **Le conseil aux professionnels**
- 36 Le conseils auprès de RTE
- 37 Le conseil aux commerçants

- 39 **Les partenaires du CAUE**
- 40 Le réseau des CAUE
- 41 Le CAUE associé aux services de l'état
- 42 Le CAUE associé aux acteurs du territoire

- 47 **La sensibilisation au cadre de vie**
- 48 La sensibilisation du grand public
- 52 La sensibilisation des scolaires
- 56 La sensibilisation des élus et des professionnels

- 61 **La formation**
- 62 Les formation données
- 63 Les formations suivies

- 65 **L'information et la communication**
- 66 La plaquette " Végétalisons nos cours d'école "
- 67 L'Observatoire des CAUE
- 68 Les expositions
- 69 Les supports de communication

- 70 **SIGLES & ACRONYMES**

UNE ASSOCIATION POUR TOUS

L'association

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association " loi 1901 " mise en place à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE se tient sous la tutelle du Ministère de la Culture et est présidé par un élu local.

Les missions

Depuis 1980, le CAUE de l'Aisne met en oeuvre de nombreuses actions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Le CAUE de l'Aisne est composé d'une équipe pluridisciplinaire : architectes, urbanistes, paysagistes, avec l'appui d'une chargée de communication et d'une responsable administrative pour répondre à ses missions.

> **CONSEILLER** les élus et les particuliers dans la préparation de leurs projets de construction, d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie,

> **FORMER** les acteurs et les professionnels de l'aménagement afin de les guider dans leurs pratiques et d'encourager les démarches qualitatives,

> **INFORMER** sur les innovations dans l'aménagement et la construction, sur la démarche de projet et l'évaluation des cadres législatifs,

> **SENSIBILISER** le tout public et les plus jeunes à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement en organisant des rencontres, débats, expositions, visites...

Le CAUE joue un rôle de conseils indépendants, situé en dehors du secteur marchand. Il s'attache à développer l'esprit de participation du public et à rassembler tous les partenaires autour de la qualité du cadre de vie et du développement durable.

Le financement du CAUE est assuré par :

- > une partie de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (dont le taux est voté par le Conseil départemental),
- > les cotisations des adhérents (collectivités, associations, particuliers),
- > les contributions complémentaires de ses adhérents.

LES CHIFFRES CLÉS pour 2023

394 adhérents

engagés auprès de notre association et qui soutiennent nos actions sur les territoires axonais

1 969 jeunes

sensibilisés à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et à l'environnement

43 collectivités

et EPCI conseillés et accompagnés dans leurs projets et démarches

02

Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

150 particuliers

bénéficiaires des conseils de nos architectes et de nos paysagistes

18 stagiaires

ont pu suivre une formation organisée par le CAUE de l'Aisne

349 participants

sensibilisés lors de sorties, visites, ciné-débat, conférences, visioconférences, concours photo, expositions

5 450 vues

des replay sur la chaîne YouTube du CAUE de l'Aisne

L'ÉQUIPE 2023



Nicolas REBEROT
président



Bruno STOOP
directeur



Philippe AVICE
architecte - urbaniste



Virginie DUPONT
chargée de communication



Raphaël HENON
architecte



Muse JONQUIÈRES
paysagiste

LES STAGIAIRES EN 2023 - Parcours supérieur :

Lila COQUISART, Baccalauréat professionnel modélisation & prototypage 3D

Lera KERMABON, Master 2 UA Urbanisme et développement

Laetitia ORANGE, 1^{ère} année DEP (Département École de la nature et du Paysage)



Amélie LEDUC
responsable administrative



Frédérique ALAIN
responsable des actions de formation
et sensibilisation



Juliette FRICOTEUX
paysagiste



Martin HENNEBICQUE
paysagiste



Robin SARA
urbaniste



Magali SEIWERT
apprentie paysagiste

LES STAGES DÉCOUVERTE EN 2023 :

Paul DESCAMPS, 3^{ème} au collège Jean Mermoz à Laon

Chloé HALLIER, terminal STMG au lycée La Providence à Laon

Juliette MENNESSON, découverte métier conseil architecture et urbanisme

SERVICE CIVIQUE EN 2023 :

Alizée COEURDACIER DE GESNES du 06/02/2023 au 05/11/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les représentants de l'État

M. PRADOUX, Chef de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. ROYER, Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne

M. SEBILLE, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aisne

Les représentants des collectivités locales

M. MOUGENOT (suppléante Mme LEBEAU)

M. LAZARO (suppléant M. DUVERDIER)

Mme FUSELIER (suppléante Mme BERTRAND) // **VICE-PRÉSIDENTE**

M. REBEROT (suppléant M. EUGENE) // **PRÉSIDENT**

M. TORDEUX (suppléante Mme BLERIOT)

Mme VARLET (suppléante Mme FOURNIÉ TURQUIN)

Les représentants des professions

M. CATRAIN, Artisan dans l'Aisne, élu à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France

M. FERTÉ, Président de l'association régionale de la Fondation du Patrimoine

M. CHAMPAIN, Architecte

Mme MENSUELLE, Architecte

Les personnes qualifiées

M. FAUCHEUX, Président de la CAPEB

Mme TANIÈRE, Directrice de la SEDA

Les membres actifs

M. MANGOT, architecte

M. CANIVE, Directeur de l'ADREE

M. DEHU, architecte // **TRÉSORIER**

Mme GANIVET, Chambre de Commerce et d'Industrie

M. RICHARD, Directeur du CPIE // **SECRÉTAIRE**

Mme LETOT-DURANDE, Adjointe Coeur de ville / Mairie de Laon

La représentante du personnel

Mme LEDUC

ADHÉRER AU CAUE

Nos adhérents nous apportent chaque année leur soutien et participent activement à la vie de l'association. Grâce à eux, le CAUE constitue un lieu de convergence et de proximité, engagé en faveur du cadre de vie, du partage et du vivre ensemble.

Un grand MERCI à tous nos adhérents !

Pourquoi adhérer au CAUE?

Adhérer au CAUE, c'est avant tout soutenir son action sur les territoires, au service de tous, pour l'amélioration du cadre de vie

Pour les porteurs de projets, les professionnels et les particuliers, c'est aussi :

- > prendre part aux décisions et orientations de la vie de l'association en s'exprimant lors des Assemblées Générales,
- > des conseils et l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire en amont des projets de construction, d'aménagement urbain ou paysager,
- > des possibilités de formation adaptée,
- > des invitations aux conférences et animations organisées par le CAUE et ses partenaires,
- > l'emprunt gratuit d'expositions thématiques réalisées par le CAUE.

BULLETTIN D'ADHÉSION disponible sur le site Internet du CAUE : www.caue02.com

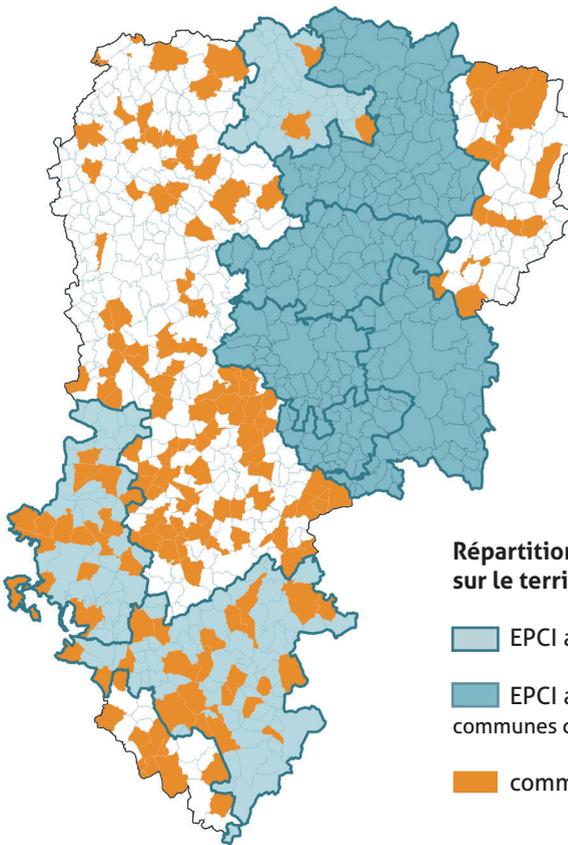
LES ADHÉRENTS DU CAUE

364 Communes

A Agnicourt-et-Séchelles, Aguilcourt, Aizelles, Aizy-Jouy, Ambleny, Ambrief, Amifontaine, Andelain, Anizy-le-Grand, Annois, Archon, Arrancy, Assis-sur-Serre, Athies-sous-Laon, Aubencheul-aux-Bois, Aubigny-en-Laonnois, Aulnois-sous-Laon, Autremencourt, Autreppe **B** Bancigny, Barenton Bugny, Barenton Cel, Barenton-sur-Serre, Barisis-au-Bois, Barz-en-Thiérache, Beaufeuille, Beaurieux, Bentaucourt-Epouillon, Bergues-sur-Sambre, Berlancourt, Berriex, Berry-au-Bac, Bertrécourt, Besny-et-Loisy, Bezu-Saint-Germain, Bichancourt, Bièvres, Billy-sur-Aisne, Blancy-les-Fismes, Bohain-en-Vermandois, Bois-lès-Pargny, Boncourt, Bosmont-sur-Serre, Bouconville-Vauclair, Boué, Bouffigneux, Bourg-et-Comin, Bouteille (La), Braine, Brasles, Braye-en-Laonnois, Braye-en-Thiérache, Brecy, Brissy-Hamégicourt, Bruyères-et-Montbérault, Bucilly, Bucy-le-Long, Bucy-les-Cerny, Bucy-lès-Pierrepoint, Buire, Buironfosse, Burelles, Buzancy, **C** Camelin, Capelle (La), Cerny-en-Laonnois, Cerny-les-Bucy, Cessières-Suzy, Chacrise, Chaillevois, Chalandry, Chambry, Chamouille, Champs, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Châtillon-lès-sons, Chaudardes, Chauny, Chavignon, Chérêt, Chermizy-Ailles, Chery-les-Pouilly, Chevennes, Chevreigny, Chierry, Chivres-en-Laonnois, Chivy-les-Etouvelles, Cilly, Clacy-et-Thierret, Clairfontaine, Clermont-les-Fermes, Colligis Crandelain, Colonfay, Commenchon, Concevrex, Condé-en-Brie, Condé-sur-Suippe, Corbeny, Coucy-le-Château-Auffrique, Coucy-lès-Eppes, Coulonges-Cohan, Courtemont Varennes, Courtizy-et-Fussigny, Couvrelles, Couvron-et-Aumencourt, Coyolles, Craonne, Craonnelle, Crecy-au-Mont, Crécy-sur-Serre, Crépy-en-laonnois, Crezancy, Crouy, Cuffies, Curieux, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuissey-et-Geny, Cuisy-en-Almont, **D** Dagny Lambercy, Dampleux, Dercy, Dizy-le-Gros, Dorengt **E** Ébouleau, Englaucourt, Époux-Bézu, Eppes, Erlon, Erloy, Esquéhéries, Essômes-sur-Marne, Etouvelles, Étréaupont, Etreillers, Etreux, Evergnicourt **F** Fayet, Fère(La), Fère-En-Tardenois, Ferté-Milon (La), Fesmy-le-Sart, Festieux, Flamengrie (La), Fontenelle, Franqueville, Froidestrées, Froidmont-Cohartille, Fontaine-lès-Vervins, Fresnoy-le-Grand **G** Gandelu, Gercy, Gergny, Gizey, Gland, Glennes, Goudelancourt-lès-Berriex, Goudelancourt-lès-Pierrepoint, Grand-Rozoy, Gronard, Guise, Guyencourt **H** Harcigny, Harly, Hary, Hartennes-et-Taux, Hautevesnes, Haution, Hérie-la-Viéville (Le), Hirson, Homblières, Houry, Housset **I** Itancourt, **J** Jumigny, Juvincourt-et-Damary **L** Laffaux, Laigny, Landifay-et-Bertaignemont, Landouzy-la-cour, Landouzy-la-Ville, Laniscourt, Laon, Lappion, Latilly, Laval-en-Laonnois, Le Câtelet, Lehacourt, Lemé, Lempire, L'Épine-aux-Bois, Lerzy, Leschelles, Leury, Liesse-notre-Dame, Lizy, Longueval Barbonval, Lor, Louatre, Lugny, Luzoir **M** Mâchecourt, Maizy, Malmaison (La), Marchais, Marfontaine, Margival, Marle, Marly Gomont, Maurigny-en-Haye, Mercin-et-Vaux, Merlieux-et-Fouquerolles, Merval, Mesbrecourt-Richecourt, Meurival, Missy-lès-Pierrepoint, Molinchart, Monceau-le-Neuf-et-Faucourzy, Monceau-le-Waast, Mondrepuis, Mons-en-laonnois, Montaigu, Montchâlons, Montigny-Courpierre, Mont-notre-Dame, Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Père, Monbavin, Montaigu, Montcornet, Montfaucon, Montgobert, Montigny-le-Franc, Montigny-sous-Marle, Montreuil-aux-Lions, Morcourt, Morgny-en-Thiérache, Muret-et-Crouettes, Moulins, Moussy-Verneuil, Muscourt **N** Nampcelles-la-Cour, Neufchâtel-sur-Aisne, Neuville-Bosmont (La), Neuville-Housset (La), Neuville-lès-Dorengt (La), Neuve-Maison, Neuville-sur-Ailette, Nizy-le-comte, Nogent-l'Artaud, Nogentel, Nouvion-en-Thiérache (Le), Nouvion-et-Catillon, Nouvion-le-Comte, Nouvion-le-Vineux, **O** Oeuilly, Oignes, Omissy, Orainville, Orgeval, Oulches-la-Vallée-Foulon, **P** Paissy, Pancy-Courtecon, Pancy-et-Tigny, Papeux, Parfondval, Parfondru, Pargnan, Pargny-Filain, Pargny-lès-Bois, Pavant, Pierremande, Pierrepoint, Pignicourt, Pinon, Plomion, Ployart-et-Vaurseine, Pommiers, Pontavert, Pontruett, Pouilly-sur-Serre, Presles-et-Boves, Presles-et-thierry, Priscies, Prouvais, Provilleux-et-Plesnoy, Puiseux-en-Retz, Puiseux-et-Clanlieu **R** Regny, Remies, Resson-le-Long, Rethuill, Ribemont, Rocquigny, Rogny, Roucy, Rougeries, **S** Sacquin-et-Breuil, Saint-Algis, Saint-Aubin, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Saint-Gobert, Saint-Michel, Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Pierre-lès-Franqueville, Saint-Pierremont, Saint-Richaumont, Saint-Thomas, Sainte-Preuve, Sainte-Croix, Samoussy, Saulchery, Selens, Selve (La), Septmonts, Septvallons (Les), Septvaux, Serches, Serval, Sissonne, Soissons, Sons-et-Ronchères, Sommeron, Sorbais, Sourd (Le) **T** Tannieres, Tavaux-et-Pontséricourt, Thenailles, Thiernu, Toulis-et-Attencourt, Trelou-sur-Marne, Trucy, **U** Urcel, Urvillers, **V** Vailly-sur-Aisne, Vallée-au-blé (La), Variscourt, Vassogne, Vaucelles-et-Beffecourt, Vaudesson, Vauxaillon, Vauxbuin, Vendresse-Beaulne, Vermand, Verneuil-sur-Serre, Vervins, Vesles-et-Caumont, Veully-la-Poterie, Vezilly, Vierzy, Ville-aux-bois-lès-Pontavert (La), Villemontoire, Villeneuve-sur-Aisne, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Saint-Christophe, Villiers-Saint-Denis, Vivaise, Vivieres, Voharies, Vorges, Voulpaix, Wiège-Faty

8 structures intercommunales

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
Communauté de Communes Champagne Picarde
Communauté de Communes du Chemin des Dames
Communauté de Communes du Pays de la Serre
Communauté de Communes Retz-en-Valois
Communauté de Communes Thiérache du Centre
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise



LES ADHÉRENTS DU CAUE

17 associations et personnes morales

Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement (ADREE)
Agence Départementale d'Ingénierie pour les Communes de l'Aisne (ADICA)
Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADUS)
Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Sud de l'Aisne
Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de l'Aisne
Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du bâtiment de Laon
Chemins du Nord-Pas-de-Calais Picardie
Chambre d'Agriculture de l'Aisne
Ciné Jeune de l'Aisne
Établissement Public Foncier Local de l'Oise et de l'Aisne
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
Fondation du Patrimoine de Picardie
Office Public de l'Habitat de l'Aisne
Réseau Transport d'Électricité (RTE)
Société d'équipement du département de l'Aisne (SEDA)
Société Immobilière de l'Avenue de la République Picardie
Solidaires pour l'Habitat (SoliHa) de l'Aisne

7 particuliers

Paulin BERNARD ; Dominique BERSY ; Delphine DECAUDIN ; Gérard FAIVRE ; Annie Camille GOUJON ; Bernard SAFIN ; Elisabeth SICARD

LE CONSEIL aux particuliers



Le conseil en architecture et en paysage

De janvier à décembre 2023, nos architectes et paysagistes ont conseillé près de 105 particuliers en amont de leurs projets de construction, d'extension, de restauration ou de plantation. Environ 1/3 des projets conseillés se trouvaient en périmètre de Monuments Historiques.

La loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture ne rend pas obligatoire le recours à l'architecte pour les constructions de particuliers d'une surface de plancher inférieure à 150 m². Pour ces constructions, la loi donne au CAUE la mission de conseil auprès des particuliers porteurs de projet.

CONSEILS EN AMONT

Ces conseils consistent à accompagner les futurs pétitionnaires dans leurs démarches de projets architecturaux et/ou paysagers.

POUR QUI ? POURQUOI ?

Les personnes sollicitant le rendez-vous peuvent avoir plusieurs interrogations concernant :

- > la forme architecturale, les matériaux, les couleurs...
- > les règles de plantation, le choix des essences pour une haie...
- > les règles d'urbanisme à respecter...

Ils peuvent également être envoyés par l'instructeur ou les services de l'architecture et du patrimoine.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

La rencontre se fait sur rendez-vous à Laon dans les locaux du CAUE ou en permanences à Château-Thierry et à Villers-Cotterêts. Il est gratuit et dure en moyenne 1h.

Le pétitionnaire apporte un maximum de documents rendant compte du projet et de son environnement (photos, plans, croquis, règlements d'urbanisme).



ET APRÈS ?

Le paysagiste ou l'architecte conseiller du CAUE remet au pétitionnaire une fiche mentionnant les recommandations formulées lors de l'entretien.

Lorsqu'il s'agit d'un conseil en amont d'une demande d'autorisation d'urbanisme, cette fiche est également envoyée au Pôle Droit des Sols concerné, afin de faciliter l'instruction du dossier.



LES PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Les Intercommunalités adhérentes au CAUE peuvent mettre en place des permanences sur leur territoire, pour plus de proximité et pour faciliter les échanges avec les instructeurs.

Deux EPCI sont concernés en 2023 :

- > Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry,
- > Communauté de communes de Retz-en-Valois.

Une fois par mois, l'architecte du CAUE se rend à **Château-Thierry** (Communauté d'Agglomération) et à **Villers-Cotterêts** (Pôle Aménagement du territoire).

L'ASSISTANCE À L'INSTRUCTION

Les services instructeurs (Pôles Droit des Sols de la DDT, des intercommunalités et des villes) peuvent consulter le CAUE sur des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme où apparaissent des problèmes risquant d'entraîner un refus (mauvaise prise en compte de l'environnement bâti, aspect extérieur portant atteinte au paysage, implantation en opposition avec une gestion économe des sols, extensions en rupture avec le bâti existant...).

L'architecte du CAUE formule alors un avis, qui permettra aux instructeurs de motiver leurs décisions sur ces dossiers. Pour des cas plus complexes, le CAUE proposera au pétitionnaire de prendre rendez-vous avec l'Architecte conseiller.

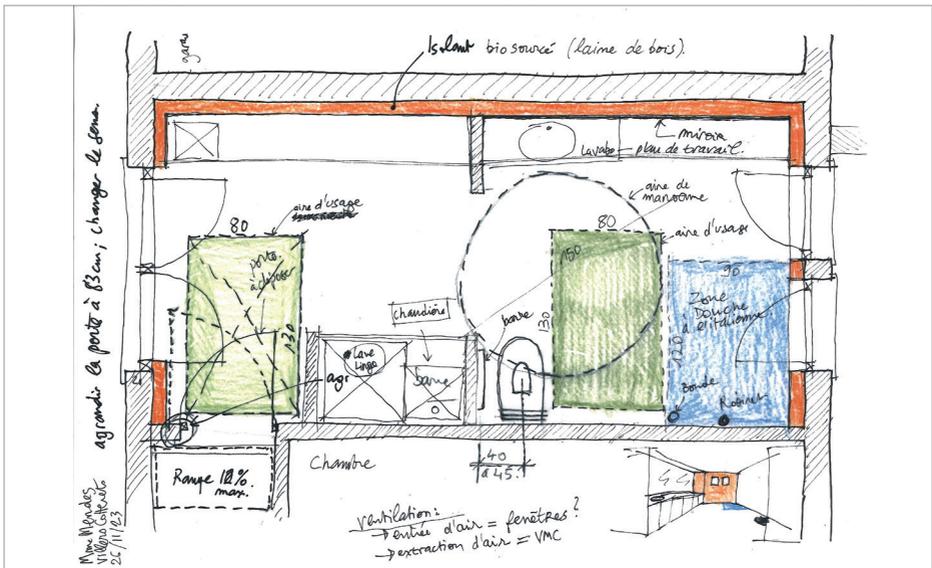


Schéma de principe lors d'un conseil en architecture

LE CONSEIL aux collectivités



Le conseil aux maîtres d'ouvrage publics

Les maîtres d'ouvrage publics, qu'ils soient maires d'une petite commune ou d'une ville, ou bien élus d'une structure intercommunale, peuvent solliciter l'accompagnement du CAUE tout au long de leurs démarches de projets d'aménagement ou de constructions.

LE CONSEIL EN AMONT

En amont de son projet, le maître d'ouvrage peut solliciter la visite d'un architecte, un paysagiste ou un urbaniste pour l'accompagner dans la définition de ses besoins et l'aider à initier la démarche de projet.

L'ACCOMPAGNEMENT

Suivant l'ampleur du projet, une mission d'accompagnement plus large, définie par une convention, peut être proposée. Elle permet alors d'éclairer les élus sur les possibilités d'aménagement, dans une vision globale et à long terme, de manière à préparer l'intervention des maîtres d'œuvre pour la programmation et la réalisation du projet.

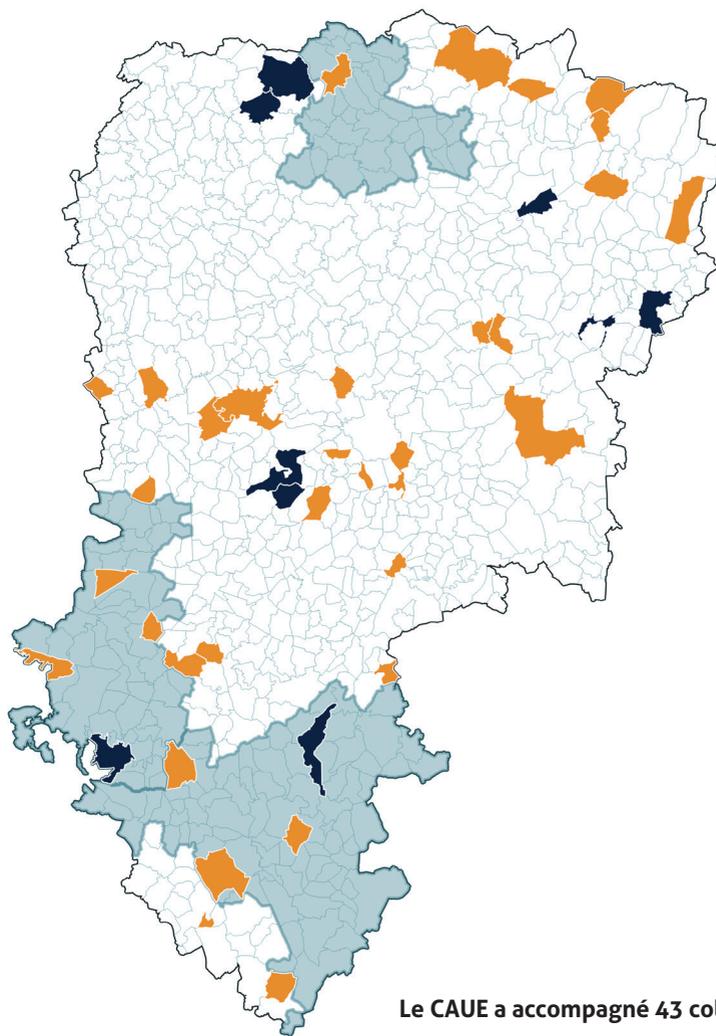
L'AIDE À LA CONSULTATION

Pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage peut solliciter le CAUE. Celui-ci pourra alors le conseiller sur la procédure, l'aider à rédiger le cahier des charges pour la consultation, participer au comité technique de préselection ainsi qu'au jury de sélection.

Ensuite, le CAUE pourra être associé tout au long de la phase projet, en étant présent aux comités de pilotage et de suivi.



Le conseil aux maîtres d'ouvrage publics



■ Communes conseillées

■ EPCI accompagnés

■ Communes conseillées dans le cadre du programme " Petites Villes de Demain "

Les conseils en amont des projets communaux

L'intervention du CAUE auprès des communes constitue une aide pour les élus et les acteurs impliqués, qui grâce au travail d'analyse pourront débattre des enjeux et de l'opportunité d'un projet .

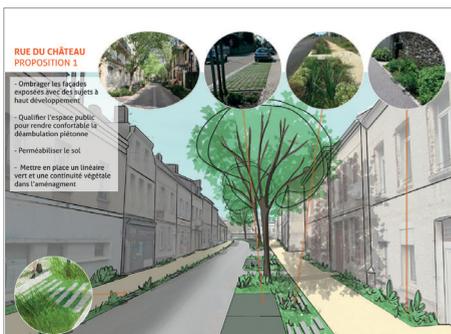
40 communes ont bénéficié de ces conseils en 2023 :

Anizy-le-Grand | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
Aubenton | Implantation d'un poste électrique RTE
Barisis-aux-Bois | Conseil isolation de la mairie et des écoles
Bohain-en-Vermandois | Accompagnement pour l'aménagement d'une cour d'école
Bohain-en-Vermandois | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
Bourg-et-Comin | Réhabilitation d'un ensemble bâti
Bruyères-et-Montbérault | Aide à la rédaction d'un Cahier des charges
Caillouël-Crépigny | Aménagement d'un parking végétalisé
Chauny | Conseil dans la cadre d'un Plan mobilité
Chavignon | Implantation d'un béguinage sur un terrain au centre bourg
Cuirieux | Accompagnement dans la démarche " Villes et Villages Fleuris "
Dommiers | Accompagnement dans la démarche " Villes et Villages Fleuris "
Essômes-sur-Marne | Accompagnement dans la démarche " Villes et Villages Fleuris "
Fère-en-Tardenois | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
Fresnoy-le-Grand | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
Godelancourt-lès-Pierrepont | Aménagement paysager de l'entrée du village
Haramont | Conseil pour un projet de café communal
La Capelle | Aménagement du parvis et abords de l'église Sainte-Grimonie
La Ferté-Milon | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
Landouzy-la-ville | Réhabilitation d'un ancien presbytère
Le Nouvion-en-Thiérache | Réhabilitation de bâtiments communaux

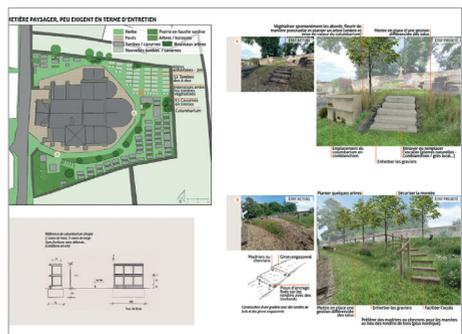


Proposition de principes d'aménagement pour la réhabilitation d'une friche à Fère-en-Tardenois

- L'épine-aux-Bois** | Valorisation du cadre de vie
- Mennevret** | Devenir d'une friche et requalification d'espaces publics centraux
- Mondrepuis** | Réhabilitation de l'école et ancienne mairie-école
- Mons-en-Laonnois** | Accompagnement dans la démarche " Villes et Villages Fleuris "
- Montcornet** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
- Mont-Saint-Martin** | Aménagement paysager et extension du cimetière communal
- Mont-Saint-Martin** | Mise aux normes d'une salle des associations
- Mont-Saint-Père** | Réunion publique
- Neuilly-Saint-Front** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
- Neuve-Maison** | Création d'un béguinage et aménagement paysager
- Nouvion-le-Vineux** | Aménagement paysager du cimetière communal
- Pinon** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
- Ressons-le-Long** | Requalification d'une rue
- Ressons-le-Long** | Conseil pour un espace sportif / multisport
- Ressons-le-Long** | Conseil en plantation
- Ressons-le-Long** | Accompagnement sur la réflexion des cours d'école
- Ressons-le-Long** | Réflexion paysagère pour l'extension d'un camping
- Rozoy-sur-Serre** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "
- Saint-Gobain** | Valorisation du site de la manufacture royale
- Saulchery** | Réhabilitation de l'église
- Selens** | Valorisation des espaces plantés de la commune
- Sissonne** | Conseil sur les aménagements paysagers d'une rue
- Vierzy** | Aménagement paysager de la place de la mairie
- Villemontoire** | Aménagement de la salle des fêtes communale et mise en valeur paysagère de la place centrale du village
- Vivaise** | Accompagnement dans la démarche " Villes et Villages Fleuris "



Conseil paysager à Bohain-en-Vermandois



Conseil pour le cimetière de Nouvion-le-Vineux

L'accompagnement des intercommunalités

À la demande des élus ou des services, le CAUE peut accompagner les structures intercommunales dans le cadre de projets et/ou en appui des agents techniques.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide à la décision sur des projets d'aménagement du territoire, en renfort des compétences déjà présentes au sein de la maîtrise d'ouvrage. Le rôle du CAUE sera de conseiller les acteurs et de les guider dans leur choix.

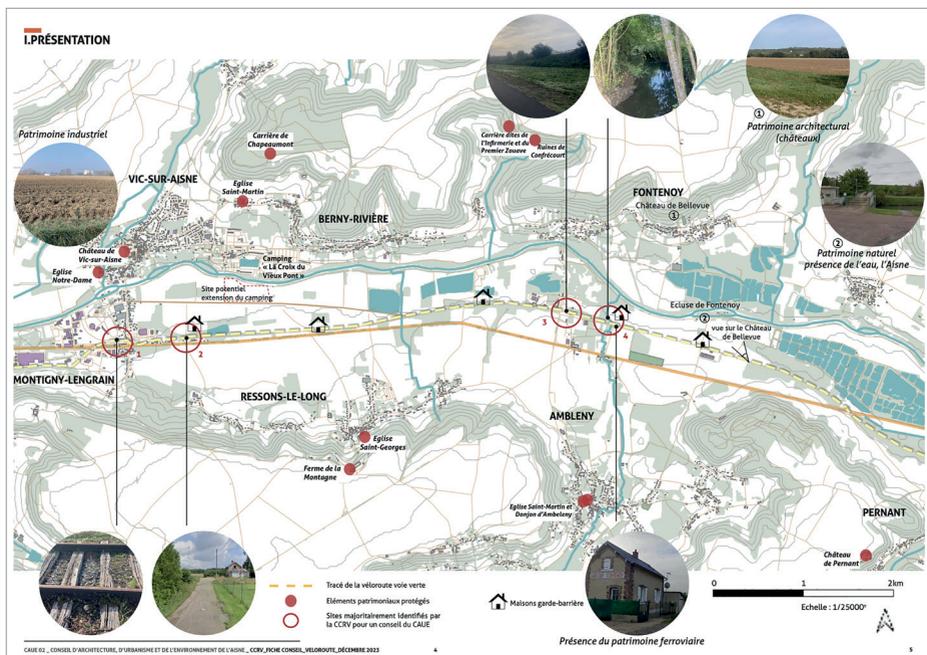
Le CAUE peut également mettre en place des permanences au service des particuliers et des élus et/ou proposer des formations sur mesure à destination des services et des agents.

3 intercommunalités ont bénéficié d'un accompagnement en 2023 :

> **Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry** (Permanences d'architecte)

> **Communauté de communes Retz en Valois** (Permanences d'architecte, Label Forêt d'Exception, Aménagement du Vélo-route)

> **Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise** (Aménagement du Vélo-route Stevenson)



Conseil pour l'aménagement du vélo-route à hauteur de Montigny-Lengrain

Les missions d'aide à la décision

LES COMITÉS DE PILOTAGE

Dans le cadre de ses missions, le CAUE de l'Aisne est convié à des réunions de travail afin d'**apporter un regard extérieur et expert sur des projets divers.**

Au sein de ces comités de pilotage peuvent également être présents les services de l'État, des élus, des professionnels...

7 projets ont été suivis en 2023 :

- > **DRAC Hauts-de-France** (Comité de pilotage Label ACR)
- > **DRAC Hauts-de-France** (Commission régional patrimoine (CRPA))
- > **Laon** (Action cœur de ville)
- > **EPFLO** (Minoration foncière patrimoine)
- > **CALP** (Atelier projet de territoire)
- > **Petites Villes de Demain**
- > **ANCT** (Guichet Unique)

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, PLUi ou SCoT) le CAUE est amené à assister à certaines réunions de travail à la demande des élus, du bureau d'étude, de la DDT, ou en tant que Personnes Publiques Associées (association environnementale).

4 projets ont été suivis en 2023 :

- > **AVAP** (Condé-en-Brie)
- > **PLUi du pays du Vermandois** (Bohain-en-Vermandois et Fresnoy-le-Grand)
- > **PLUi de la Région de Château-Thierry**
- > **PCAET du Sud de l'Aisne**

LES JURY DE CONCOURS

Dans le cadre de ses missions, le CAUE peut être associé à différents niveaux de la démarche de consultation des maîtres d'œuvre : en aidant en amont à la réalisation du cahier de consultation, ou dans un rôle plus technique d'explication des projets, ou dans la sélection des candidats en tant que membre du jury.

le CAUE a participé à 1 jury en 2023 :

- > **Montcornet** (Maison de santé)

LA CONCERTATION

Les démarches participatives placent la parole citoyenne au service du projet en associant l'ensemble des acteurs du cadre de vi(II)e dans la conception, la gestion et l'animation d'un projet pour le territoire.

le CAUE a participé à 2 ateliers en 2023 :

- > **Laon** (Projet de territoire)
- > **Villers-le-Sec / RTE** (Implantation poste électrique)

Le guichet unique de l'ANCT

Dans le cadre de la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Gouvernement a souhaité que soit créé dans chaque département un Comité local de cohésion des territoires (CLCT), afin de proposer un guichet unique aux territoires qui peuvent déposer leurs demandes d'accompagnement sur mesure.

Ainsi les ingénieries locales peuvent être sollicitées pour répondre seules ou en groupement. D'autres ingénieries nationales peuvent prendre le relais en fonction de la nature des demandes.

En 2023, le CAUE est intervenu en collaboration avec l'ADICA auprès de la CCTSO dans le cadre du projet d'aménagement du tronçon manquant vélo-route Stevenson au nord de Guise.



PRÉFET DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité



L'INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DE VOS PROJETS

Les acteurs de l'ingénierie territoriale vous accompagnent à chaque étape de votre projet

Vous avez une idée, un projet mais sa réalisation pose encore un certain nombre de problématiques, de questionnements, en termes :

- de définition du projet,
- d'identification des interlocuteurs et partenaires,
- d'identification et/ou d'application des contraintes réglementaires,
- de maîtrise foncière,
- de recensement et/ou de compréhension des dispositifs d'aides,
- de candidature à un appel à projet,
- de bouclage du plan de financement,
- d'expertise et/ou de compétence non présente au sein de vos équipes,
- etc.

Selon la maturité de votre projet, la nature des questions que vous vous posez et le contexte local, un **accompagnement sur-mesure** vous sera proposé. Il s'appuiera sur l'offre locale d'ingénierie existante ou sur des services et opérateurs de l'État mais aussi sur celle proposée par les partenaires publics et privés locaux voire nationaux.

Collectivités territoriales, les partenaires qui vous accompagnent :

Acteur majeur de la solidarité territoriale, le Département de l'Aisne accompagne les collectivités tant financièrement (subventions) que techniquement (financement) / mise à disposition de moyens et compétences des structures ADICA, Aisne Tourisme, CAUE).

Agence Aisne Tourisme contribue au développement et à l'innovation du tourisme dans le département. Elle accompagne les acteurs locaux, collectivités, tout au long de leur projet, dans l'objectif d'optimiser les retombées économiques pour le territoire. L'agence assure aussi une mission de promotion du département.

La **Banque des Territoires** mobilise son réseau, ses filiales et partenaires ainsi que des solutions innovantes pour accompagner les collectivités dans leurs projets et contribuer à leur réseau.

La **Direction Départementale des Territoires** apporte en parallèle de sa mission régulière et d'instruction, un appui aux collectivités pour le cadrage réglementaire et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable du territoire.



seda

La **SEDA** assure pour le compte des collectivités la maîtrise d'ouvrage de leur projet d'aménagement et de construction, depuis la programmation jusqu'à la livraison voire à la commercialisation dans le cadre d'un portage en concession. Elle apporte aussi son expertise en montages juridiques complexes.



caue

Le **CAUE** accompagne les collectivités en amont de leurs démarches de projets d'aménagement et de construction. Il apporte le regard et le conseil d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Il permet aux porteurs de projets d'initier leurs réflexions dans une approche globale et qualitative, à l'échelle du bourg ou de la ville.



ADICA
INGÉNIERIE

L'**ADICA** œuvre pour les collectivités porteuses d'un projet de voirie, réseaux, espaces et bâtiments publics notamment sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre. Elle assure également pour elles une mission de conseil et d'appui dans ces domaines et bien d'autres...



Cerema

Et bien d'autres partenaires...



CONCERTATION

Mise en place d'une réflexion

Dépôt des demandes d'autorisations réglementaires

Programme de l'opération

Consultations des équipes

RECHERCHE DE FINANCEMENT

Promotion, communication

Réalisation du projet

CLAUSURE DU PROJET

Parce qu'un projet se construit pas à pas

... Définition des besoins, des enjeux et des contraintes | Intention de projet

Les opérations façades

Dans le cadre de leur OPAH-RU, les villes de LAON et CHÂTEAU-THIERRY ont mis en place une Opération façade visant à valoriser le caractère patrimonial de leur centre ville, en incitant ou en obligeant les propriétaires à restaurer les façades de leurs immeubles.

Ce dispositif permet d'attribuer une aide aux propriétaires afin qu'ils effectuent des travaux de ravalement. Le CAUE a été sollicité pour accompagner les services dans l'identification et la définition des travaux de façades éligibles.

D'autre part le CAUE intervient en coordination avec l'Architecte des bâtiments de France, pour animer des permanences et conseiller les propriétaires concernés sur la mise en œuvre des travaux.

En 2023, **20 conseils** ont été donnés dans le cadre de l'Opération façade de Laon.

Les projets de ravalement vus sont ensuite soumis à une commission pour l'attribution de la subvention.

ETAT ACTUEL

Façade commerciale - intérieur

RECOMMANDATIONS

La façade commerciale actuelle est composée d'un ensemble de vitrages fixes et ouvrants à l'alignement de part et d'autre, ainsi qu'une porte d'accès commerciale. Une grande corniche, support d'éclairage ou corniche creuse permet de protéger l'ensemble de la façade pour éviter les éclats, les salissures et le ruissellement de l'eau. Les matériaux recommandés sont :

Le portail

Le portail sera de couleur blanche et sera réalisé en bois ou en aluminium anodisé ou en acier inoxydable. Le portail sera de couleur blanche et sera réalisé en bois ou en aluminium anodisé ou en acier inoxydable.

Menuiseries

Supprimer le pourcentage de l'ouvrage en bois, et le remplacer par un matériau bois traité pour le protéger à long terme. Les menuiseries doivent être réalisées en aluminium anodisé ou en acier inoxydable. Les menuiseries doivent être réalisées en aluminium anodisé ou en acier inoxydable.

Le vitrage

Le vitrage sera de couleur blanche et sera réalisé en bois ou en aluminium anodisé ou en acier inoxydable. Le vitrage sera de couleur blanche et sera réalisé en bois ou en aluminium anodisé ou en acier inoxydable.

Les vitrages

Les vitrages (lucarnes) destinés à être appliqués sur une vitrine ne doivent pas couvrir plus de 20% de la surface de la façade.

Le ravalement

Le ravalement sera réalisé en blanc ou en couleur. Le ravalement sera réalisé en blanc ou en couleur. Le ravalement sera réalisé en blanc ou en couleur.

COLORS RECOMMANDÉES POUR LES FAÇADES COMMERCIALES

en blanc

en bleu

en rouge

en gris

en vert

en noir

en brun

en or

en argent

PROPOSITIONS

Enseigne sur bandeau bois à peindre

Façade commerciale - projet

Menuiseries et façade à peindre en bleu RAL 3005

Façade commerciale - retour d'angle

FICHE CONSEIL LAON / FAÇADES COMMERCIALES

Fiche conseil pour un ravalement de façade à Laon, incluant une devanture commerciale.

Les "Petites Villes de Demain"

" Petites villes de demain " (PVD) est un programme national lancé en octobre 2020 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il vise à renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, afin de les aider à bâtir un projet durable pour leurs territoires.

Dans l'Aisne, 25 communes sont concernées par ce programme.

Le CAUE est fortement mobilisé pour assister les chefs de projet et les élus dans la définition des projets de territoire, notamment la construction d'une vision globale multiscale et multithématique nécessaire pour pouvoir se projeter durablement et répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

D'une part, le CAUE accompagne les territoires engagés par un cycle de sensibilisation dédié aux PVD, en partenariat avec la DDT de l'Aisne (voir page 58).

D'autre part, le CAUE intervient en appui des réflexions territoriales, avec la réalisation de diagnostics urbains et la définition d'éléments programmatiques qui nourriront les projets des territoires (voir page 31).



La végétalisation des cours d'école

Depuis plusieurs années, le CAUE de l'Aisne se mobilise pour répondre à une demande croissante des établissements scolaires et des collectivités qui souhaitent déminéraliser et de végétaliser leurs cours de récréation.

Les établissements scolaires sont des lieux où se croisent, échangent, jouent, apprennent, cohabitent... enfants, adolescents, parents et habitants de tous âges. « Pièce de puzzle » importante dans la vie de la collectivité, mais aussi de l'écosystème de nos villes et villages, les cours de récréation sont le reflet de nos modes d'occuper et d'aménager l'espace public. Aujourd'hui, nous partageons le constat que la grande majorité d'entre elles est peu attrayante, très minérale et peu plantée.

Les paysagistes et architectes du CAUE proposent d'accompagner les projets d'aménagement de cours d'écoles, en impliquant l'établissement, la collectivité maître d'ouvrage, ainsi que les élèves et les enseignants, pour la construction d'un projet partagé, à portée pédagogique et répondant aux défis de la transition climatique

En 2023, 6 collectivités ont sollicité l'aide du CAUE pour leurs projets :

- > Blérancourt
- > La Capelle
- > Laon
- > Pinon
- > Urcel
- > Ressons-le-Long

Pinon : un projet coordonné et partagé

L'école Louis Aragon a sollicité le CAUE pour un projet sur 2 cours, porté dans le cadre du dispositif "*Notre école, faisons la ensemble*".

Le CAUE a coordonné la démarche de co-construction en impliquant dès le lancement les élus et les ingénieries d'accompagnement.

Il a animé des ateliers avec les élèves, qui ont pu réaliser des maquettes de leur future cour d'école. Une synthèse de l'ensemble du travail et une feuille de route ont été présentées et débattues lors d'une réunion publique.

Les ambitions environnementales du projet ont également amené le CAUE à associer l'agent technique aux réflexions, afin qu'il prenne la mesure des changements de pratiques.

Le CPIE et l'ADREE sont ensuite intervenus, en proposant des ateliers de plantation avec les élèves et la réalisation d'une mare pédagogique.

6 mois après le lancement des premières réflexions, le projet avait atteint la phase de faisabilité technique et financière.

LE CONSEIL aux professionnels



Le conseil auprès de RTE

Le CAUE accompagne depuis 2 ans le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) dans le choix de l'implantation d'infrastructures de transformation électrique.

RTE a plusieurs fois sollicité le CAUE de l'Aisne afin de l'accompagner dans ses réflexions pour l'intégration paysagère de ses postes électriques.

En 2023, le CAUE est intervenu pour un poste de 225 000 volts en projet sur la commune de Villers-le-Sec.

Le CAUE a abordé cette réflexion avec le souci de limiter au maximum l'impact visuel de ces équipements vis-à-vis des paysages et des lieux de vie à proximité.

Après avoir effectué un repérage des sites envisagés pour l'implantation de cet équipement, les paysagistes du CAUE ont établi un diagnostic et proposé des principes d'implantation pour limiter l'impact sur le paysage.

Au regard des enjeux liés à la trame végétale existante, la topographie, les covisibilités... abordés dans le conseil CAUE, le porteur de projet a pu choisir l'implantation qui lui est apparue comme la plus pertinente.

PRINCIPES ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

<p>S'appuyer sur les strates végétales existantes afin de permettre une reconnexion de plusieurs espaces de biodiversité</p>	<p>Utiliser des chemins d'accès préexistants pour limiter l'artificialisation des sols</p>	<p>Préserver une zone tampon suffisante et apaisée entre les routes et chemins principaux et l'équipement</p>	<p>Intervenir le moins possible sur la topographie naturelle afin de limiter les perturbations du sol et d'éviter la création de talus trop abrupts qui renforcerait son impact visuel</p>

Extrait de la fiche conseil

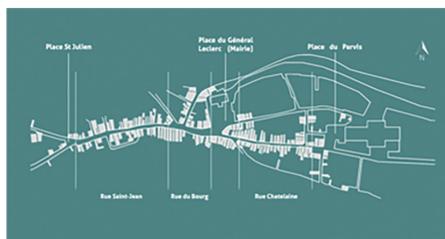
Le conseil aux commerçants

Le CAUE de l'Aisne accompagne les collectivités et les commerçants pour l'émergence de projets de façades commerciales de qualité.

Dans le cadre du programme " Action Coeur de Ville ", qui vise à redynamiser les centres villes des villes moyennes, **les villes de Laon et de Château-Thierry** ont associé le CAUE à l'élaboration et l'animation de leur " **Charte pour les façades commerciales** " dans le but d'aider les commerçants à porter des projets de devantures de qualité. Par ailleurs, ces villes ont confié au CAUE la tenue de **permanences où les commerçants peuvent rencontrer un architecte et recevoir des conseils.**

En 2023, 8 commerçants à Laon ont été conseillés par les architectes du CAUE.

Aujourd'hui, le CAUE a étendu son conseil aux professionnels fabricants d'enseignes commerciales, qui le consultent en amont, soucieux d'intégrer les préconisations de la Charte.



état initial



VILLE DE LAON CHARTRE POUR LA VALORISATION DES FAÇADES COMMERCIALES 02 Mars 2020



après conseil du CAUE

Extrait de la Charte de la ville de Laon

Façade commerciale conseillée par le CAUE

LES PARTENAIRES du CAUE



Le réseau des CAUE

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE (FNCAUE)



La FNCAUE est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire.

Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau nationale et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires. Elle porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

Depuis plusieurs années le CAUE de l'Aisne adhère à la FNCAUE.

En 2023, 3 membres de l'équipe ont rejoint les groupes de travail "pôle sensibilisation", "pôle formation" et "pôle conseil" proposés par la FNCAUE.

Le directeur du CAUE de l'Aisne participe également aux Commissions Techniques Permanentes (CTP) en tant que représentant de l'Union Régionale des Hauts-de-France.

L'UNION RÉGIONALE DES CAUE (URCAUE) HAUTS-DE-FRANCE



Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France se sont officiellement constitués en Union Régionale. Son siège se situe au CAUE de la Somme. M.Reberot est président et M.Stoop est secrétaire général adjoint.

Au-delà de la simple mutualisation de moyens, la création de l'Union Régionale émane d'une nécessité pour les CAUE de s'unir afin d'être présents à l'échelon régional pour répondre aux enjeux de l'organisation territoriale.

En 2023, l'URCAUE s'est réunie le 24 novembre à Aire-sur-la-Lys (62) pour la rencontre annuelle des CAUE des Hauts-de-France.

Les équipes ont travaillé sur des ateliers participatifs pour la contribution à une vision partagée de **l'observatoire citoyen du cadre de vie.**

Deux visites ont été organisées :
> le pôle social Cantonal et Médiathèque,
> la Chapelle Baudelle et le Plan relief



Rencontre de l'URCAUE à Aire-sur-la-Lys, en 2023 : atelier de travail et visite.



Le CAUE associé aux services de l'État

Le CAUE de l'Aisne est sollicité par les services de l'État, en tant qu'expert dans ses domaines.

Le label ACR

Afin de porter un nouveau regard sur le patrimoine bâti non-protégé de moins de cent ans, le Ministère de la Culture a mis en place le Label " Architecture contemporaine remarquable ".

Le CAUE intervient auprès de la DRAC pour valoriser cette labellisation.

Les projets de classement

Le CAUE de l'Aisne est sollicité par la DREAL dans le cadre de projets de classement dans l'Aisne. Le CAUE apporte son regard expert sur les enjeux de grand paysage notamment. L'animation de groupes de travail sur ce sujet lui est par ailleurs confiée.

La commission de conciliation

Cette commission, dont fait partie le CAUE, précise les modalités de répartition de la Dotation générale de décentralisation (DGD) - Urbanisme - qui est une aide financière versée aux communes et à leurs groupements dans le cadre de l'élaboration et de la révision de leurs documents d'urbanisme.

La commission des sites

Le CAUE siège à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), à la demande du Préfet. Cette fonction lui permet d'accompagner les réflexions et d'aider à la décision sur certains grands projets dans le département.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Présidée par le Préfet, la CDAC de l'Aisne est composée notamment de personnes qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire. Deux membres de l'équipe du CAUE y siègent à titre personnel. **La commission se prononce sur des projets de création ou d'extension de locaux commerciaux supérieurs à 1000 m².**

L'ANCT/CLCT

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) met en place des comités locaux de cohésion des territoires (CLCT) qui ont pour but de **favoriser une meilleure coordination des différents acteurs en créant un guichet unique** pour les territoires qui peuvent déposer leurs demandes d'accompagnement sur mesure. Le CAUE fait partie des principales ingénieries locales sollicitées dans le cadre de ce guichet.

La DDT de l'Aisne

Depuis 2021, une convention encadre le partenariat CAUE 02/ DDT 02, avec notamment la co-organisation d'un cycle de sensibilisation "*Accompagner les Petites villes de demain dans l'Aisne*" qui a proposé pas moins de 12 rencontres en 2 ans et a permis de guider les chefs de projet dans leur mission auprès des élus.

Le CAUE associé aux acteurs du territoire

Le CAUE entretient de nombreux partenariats avec des structures publics ou associatives, avec qui il travaille en réseau sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Le Conseil Départemental de l'Aisne



En tant que partenaire privilégié, le Conseil Départemental de l'Aisne associe le CAUE dans le cadre de ses actions en lien avec l'habitat et le cadre de vie.

C'est le cas pour les Mardinales, le Palmarès Cadre de vie (initiative départementale pour la labellisation Villes et villages fleuris), ainsi que pour la Commission d'aménagement foncier.

L'ADCL

Le CAUE intervient dans le programme de conférences organisé par l'Association pour le Développement Culturel Laonnois. Il est intervenu en 2023 sur le thème des Écoquartiers.

L'ADICA



Depuis 2013, le CAUE de l'Aisne entretient des liens étroits avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne, en appui de ses missions auprès des communes axonaises.

L'ADOPTA



Le CAUE et l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives) interviennent ensemble sur les territoires pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux questions de gestion des eaux pluviales.

L'ADREE



Outre les actions menées ensemble depuis longtemps, le CAUE est également sollicité par l'ADREE (Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement) pour accompagner les étudiants stagiaires dans leurs réflexions urbaines, architecturales et paysagères. Par ailleurs, le CAUE et l'ADREE figurent respectivement dans le Conseil d'Administration de l'autre.

ADUS



Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache et le CAUE de l'Aisne interviennent en complémentarité sur les territoires concernés par le PACTE SAT (Sambre Avesnois Thiérache).

En 2023, ils ont émis le souhait de formaliser leur partenariat au travers d'une convention qui précise notamment des axes d'interventions communs et les synergies à rechercher, au service des territoires axonais.

U2A



Le CAUE associe régulièrement l'Union des Architectes de l'Aisne dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de valorisation de la production architecturale locale. Chaque année, l'U2A invite le CAUE à partager son stand au Salon des maires de l'Aisne. (MERCI !)

L'Agence Hauts-de-France 2020-2040



Dans le cadre des activités de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 (créée par la Région), le CAUE participe aux actions des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA).

En 2023, le CAUE fut invité à plusieurs temps d'échanges avec les territoires de SCOT axonais, ainsi que pour l'animation d'un atelier webinaire régional.

Ce rapprochement a favorisé également le rapprochement de l'URCAUE des Hauts-de-France et de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, qui s'est traduit par la co-organisation d'un **séminaire à destination des acteurs régionaux de l'aménagement, le 5 octobre 2023 dans l'Oise : "Concevoir l'habitat de demain"**.

La CAPEB Aisne



La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aisne et le CAUE se sont associés pour porter des actions communes dans les domaines de la sensibilisation et de la formation des professionnels, notamment en 2023 sur les techniques de torchis et de terre crue, lors des Journées Nationales de l'Architecture.

Le CERDD



Le CAUE conventionne avec le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) basé à Loos en Gohelle (62), notamment dans le cadre du réseau d'Ambassadeurs DD (Développement Durable).

Une personne du CAUE de l'Aisne a été formée pour rejoindre ce réseau. Elle est intervenue en 2023 au lycée Condorcet, à Saint-Quentin, sur le thème de la consommation durable.



Visite dans la cadre du Séminaire "Concevoir l'habitat de demain" (photo CAUE 59)

Le CAUE associé aux acteurs du territoire

Le CEREMA



Les CAUE et le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) croisent régulièrement leurs actions sur les sujets de mobilité et de foncier. Le CEREMA intervient également aux rencontres organisées par le CAUE en direction des collectivités.

Le CPIE



Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Pays de l'Aisne et le CAUE organisent régulièrement des manifestations ensemble. Par ailleurs, le CAUE et le CPIE figurent respectivement dans le Conseil d'Administration de l'autre.

Le CROA Hauts-de-France



Le CAUE et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France œuvrent de concert pour la promotion du métier de l'architecte. En 2023, le CAUE a été invité aux rencontres Automnales organisées par le CROA à St Quentin.

Le CRTC



Un.e paysagiste conseiller.e du CAUE participe tous les ans aux tournées régionales du jury Villes et Villages Fleuris, organisées par le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France.

Le CAUE anime par ailleurs un palmarès départemental qui prépare à cette labellisation.

L'Établissement Public Foncier Local de l'Oise



Les CAUE de l'Aisne et de l'Oise font partie de la commission d'attribution de la minoration foncière " Valorisation du patrimoine bâti " de l'EPFLO, qui a pour but d'encourager les projets de renouvellement urbain qualitatifs, valorisant le patrimoine.

Cette commission rassemble les architectes conseillers des CAUE ainsi que des professionnels de l'EPFLO. Elle étudie les dossiers de demande de minoration en amont du Conseil d'administration, qui décidera de l'attribution de l'aide.

Par ailleurs, l'EPFLO et le CAUE organisent régulièrement des revues de projets afin de partager leurs regards sur les dynamiques territoriales et construire une culture commune sur les enjeux du foncier.

La fondation du patrimoine



Le CAUE et la Fondation du patrimoine Picardie œuvrent pour la valorisation et la restauration du patrimoine bâti ancien. Le CAUE invite régulièrement la Fondation du patrimoine à intervenir dans ses actions de sensibilisation pour rappeler aux porteurs de projets les aides qu'elle peut apporter.

Par ailleurs, depuis 2018, le CAUE est membre de la Commission d'attribution du Label pour l'Aisne.

Mission UNESCO



La Mission "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" assure la coordination de la gestion du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce titre, elle rejoint le CAUE pour des actions de sensibilisation, ainsi que pour créer des synergies au service des territoires signataires de la Charte d'engagement.

En 2023, la Mission a participé aux Enfants du Patrimoine, en accueillant une classe dans le vignoble champenois pour une lecture de paysage animée par notre paysagiste.

La SEDA



La SEDA (Société d'Équipement du Département de l'Aisne) est un partenaire important. Le CAUE est régulièrement associé en amont des réflexions portées par la SEDA, afin d'aider les territoires dans une phase préalable de définition des besoins et pour préciser davantage les contours de leurs projets.

Renouvellement urbain, réhabilitation de friches, écoquartiers... sont les sujets sur lesquels le CAUE et la SEDA se retrouvent régulièrement.

Par ailleurs, la Directrice de la SEDA est membre du Conseil d'Administration du CAUE.

SOLIHA Aisne



SOLIHA (SOLIdaires pour l'HAbitat) est un acteur associatif pour l'amélioration de l'habitat intégrant un Espace Info-Énergie (ADEME). Cette entité et le CAUE se sont rapprochés pour coordonner leurs actions.

LA SENSIBILISATION

au cadre de vie



La sensibilisation du grand public

Les Mardinales

Créées à l'initiative du CAUE en 2012, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Aisne, les Mardinales proposent chaque mois des temps d'échanges pour les professionnels, élus ou particuliers

Connues et reconnues de tous, les Mardinales n'ont eu de cesse de se réinventer, notamment en allant chercher de nouveaux partenaires (CPIE, ADREE, Géodomia) et en se focalisant sur des sujets pratiques et d'actualités.

Depuis 2022, les Mardinales sont en grande partie délocalisées, afin de proposer des visites de site et de se rapprocher de nouveaux publics. Ce nouveau format est très apprécié, et près de 220 personnes ont suivi les Mardinales en 2023.

La chaîne Youtube du CAUE permet également de visionner les Replays.

Le programme des Mardinales de 2023 :

- **ZNIEFF, Natura 2000, Réserve ... : tour d'horizon des périmètres environnementaux**

le 14 février à Merlieux-et-Fouquerolles (Géodomia)

- **Les ABC, découvrir ensemble la biodiversité communale**

le 14 mars à Merlieux-et-Fouquerolles (Géodomia)

- **Espaces publics en transition : la qualité paysagère comme vecteur de biodiversité et adaptation climatique**

le 11 avril à Ressons-le-Long (déambulation dans la commune)

- **Rivière, ouvre ton lit : cours d'eau, ru... comment les restaurer ?**

le 9 mai à Vaucelles-et-Beffecourt (visite de la zone humide)

- **1, 2, 3... soleil ! Faire des cours d'écoles des îlots de fraîcheur**

le 13 juin à Pinon (visite de l'école élémentaire Louis Aragon)

- **Redonnons vie à nos cimetières : usages et partages du patrimoine**

le 10 octobre à Laon (visite de deux cimetières)

- **Plus d'insectes sur mon pare-brise ?**

le 14 novembre à Merlieux-et-Fouquerolles (Géodomia)

- **Gare, rotonde, triage : quel avenir pour notre patrimoine ferroviaire ?**

le 12 décembre à Saint-Quentin (visite du buffet de la gare et du poste d'aiguillage)



Mardinale sur les cimetières (Laon)



Mardinale sur le patrimoine ferroviaire (Saint-Quentin)

La sensibilisation du grand public

Les événements en association

La plateforme " Arbres remarquables "

Depuis 2019, cinq partenaires locaux travaillent sur la thématique des arbres remarquables : le CAUE de l'Aisne, l'ANATEF (Association Nationale des Techniciens et Gestionnaires Forestiers Indépendants), le CPIE des Pays de l'Aisne, l'ONF et Qualit'Aisne.

Le travail a permis de mettre en place une plateforme participative pour inventorier les " Arbres remarquables de l'Aisne ".



Extraits de l'inventaire des arbres remarquables de l'Aisne

Forum National de la Gestion Durable des Eaux Pluviales

L'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France était présente et est intervenue au 9^{ème} Forum National de la gestion durable des eaux pluviales à Lens, le 31 mars 2023.

L'occasion de mettre en avant tout l'intérêt de la prise en compte de l'eau comme une véritable opportunité de penser le cadre de vie urbain et rural.



Les paysagistes de l'URCAUE des Hauts-de-France sont intervenues lors du Forum National de la Gestion Durable des Eaux Pluviales

La Fête du jardin au Naturel

Jardiniers amateurs et particuliers ont été conviés à Géodomia le dimanche 7 mai pour une rencontre autour du jardin: échanges de plantes, de graines et de revues ainsi que propositions d'ateliers nature.

Le CAUE était présent pour apporter des conseils de plantation, de fleurissement, discuter sur les pratiques de jardinage et animer un atelier maquette sur le jardin avec les enfants...



Atelier maquette sur le jardin

La sensibilisation du grand public

Les événements nationaux

Les Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

Le CAUE de l'Aisne et le collectif ŒUVRER ont proposé pour les JNA, les 13, 14, et 15 octobre 2023, un programme de manifestation de trois jours à Mondrepuis autour du thème de **La Terre, comme matériaux de construction et d'innovation.**

Ateliers, expositions, conférences... ont animé ces journées. Une conférence et une visite, ont par ailleurs permis d'aborder les enjeux liés à la vacance en milieu rural.

Des ateliers pratiques sur " La terre dans tous ses états " ont été proposés aux professionnels (artisans, Maîtres d'œuvres,...) et aux scolaires, dans le cadre de l'action " Levez les yeux ", le vendredi. Ces ateliers ont également été proposé au grand public le samedi.

Cette manifestation a été réalisée en partenariat avec la CAPEB, le CAUE du Pas-de-Calais, Globe 21, Vivarchi, Saint-Astier, Dewolf, EC2P, Au Nid Vert, La réserve des 3 nomades, La Fondation du patrimoine des Hauts-de-France, SOLETDEV, STAVY Architectes et la ville de Mondrepuis.



Atelier scolaire " La terre dans tous ses états "



Conférence sur les enjeux liés à la vacance en milieu rural et atelier tout public " La terre dans tous ses états "

La sensibilisation du grand public

Concours photo

Éveiller à l'architecture et aux paysages, faire naître un autre regard sur notre cadre de vie... Les concours photos contribuent à développer la participation des publics et à susciter de l'intérêt sur ce qui les entoure.

En 2023, l'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France a lancé un concours photo intitulé " Paysages en Hauts-de-France, habiter demain les territoires ".

Ce concours est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la DREAL Hauts-de-France. Il est porté à l'échelle de la région et s'adresse au grand public, ainsi qu'aux collèges et aux lycées. Les photos qui seront envoyées alimenteront l'Observatoire citoyen du cadre de vie, créé par l'URCAUE des Hauts-de-France.

Cet appel à talents, qui se tient jusqu'au 30 septembre 2024 pour le grand public, propose aux habitants des

Hauts-de-France d'être les témoins des transformations de leur cadre de vie.

En effet, de nouvelles dynamiques telles que la production d'énergie renouvelable, un habitat nécessairement plus écologique, des nouvelles pratiques professionnelles ou de nouveaux modes de déplacement... constituent autant d'évolutions qui marquent nos paysages.

Saurez-vous les identifier ? Il est peut être encore temps de participer ...

Rendez vous fin 2024 pour découvrir les clichés lauréats.



La sensibilisation en milieu scolaire

Le CAUE intervient auprès des établissements scolaires. Depuis 2020, il détient un agrément académique, validé par le Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public.

Dans les classes ou sur le terrain, le CAUE propose aux enseignants et à leurs élèves, des clés de lecture, d'analyse et de compréhension du cadre de vie, en lien avec leurs exigences pédagogiques et les programmes scolaires.

En 2023, grâce aux actions du CAUE de l'Aisne et de ses partenaires, plus de 1933 jeunes ont pu aiguïser leur sensibilité au paysage, à l'habitat, au patrimoine bâti et naturel.

ÉCOLES

[Animation dans le cadre d'un projet de "classe d'eau" avec l'école de Blérancourt](#)

Une enseignante a sollicité le CAUE pour intervenir auprès des 6 classes dans le cadre d'un projet de "classe d'eau". Des ateliers, avec des séquences d'observation et d'expérimentation, ont été proposés aux élèves pour les inviter à s'intéresser au parcours de l'eau : "l'eau dans ma cour, mon école et autour de mon école".

Par la suite, l'équipe éducative a souhaité poursuivre la réflexion autour d'un projet de végétalisation et de dé-imperméabilisation de la cour d'école, afin d'amener davantage de fraîcheur.



Cour d'école de la Providence (LAON)

[Animation sur le thème de "l'eau et le petit patrimoine lié à l'eau" avec l'école La providence de Laon](#)

Une enseignante a sollicité le CAUE pour une animation pédagogique, auprès de sa classe de CE1, sur le thème de "l'eau et le petit patrimoine lié à l'eau dans la ville de Laon".

Les élèves ont été amenés à se questionner sur la présence de l'eau dans la ville et reconnaître le petit patrimoine lié à l'eau.

COLLÈGES

[CDCC \(Contrat Départemental Culture Collège\) "Une architecture qui sauve le monde" avec le Collège de la Faye de Condé-en-Brie](#)

Le professeur d'arts plastiques a sollicité le CAUE pour intervenir auprès de deux classes de 4^{ème} sur le thème "Une architecture qui sauve le monde". Une visite a été proposée dans la ville de Condé ainsi qu'une intervention en classe sur l'éveil à l'architecture.

Sur les autres séances, les élèves ont été amenés à réfléchir à leur collège idéal. Ces travaux ont été menés dans l'esprit d'un mini concours.

CDCC "la ville de demain" avec le collège Simone Veil de Wassigny

À la demande du professeur de géographie et en partenariat avec le professeur documentaliste, le CAUE est intervenu auprès d'élèves de 6^{ème}, dans le cadre d'un CDCC dont le thème était "la ville de demain".

L'objectif était de **sensibiliser les élèves à leur cadre de vie**. Ils ont réalisé, à partir de matériaux de récupération, "leur ville de demain".

Une sortie à Anor a permis de découvrir deux projets de la ville : les réalisations de la médiathèque et de l'écoquartier de la verrerie blanche.



Plan avant maquette sur "la ville de demain"



Visite de la médiathèque à Anor

LYCÉE

Dispositif "PEPS dans les murs" (Parcours d'Éducation, de Pratiques et de Sensibilisation culture)

En 2022, le CAUE de l'Aisne avait répondu à l'appel à projet PEPS de la région des Hauts-de-France pour l'année scolaire 2022/23 en proposant un nouveau projet intitulé : **"Espace proche, espace vécu : comprendre et raconter son territoire"**.

Ce projet a été sélectionné par :

- une classe de terminale du lycée Gérard de Nerval de Soissons ;
- une classe de seconde du lycée agricole de Crézancy

Les objectifs étaient de guider les élèves dans l'analyse du territoire. Les élèves ont dû croiser différentes données, comme la géographie d'un lieu et son histoire, mais aussi l'évolution des modes d'occuper l'espace.

Les **6 séances** ont été rythmées par des temps d'observation en extérieur suivis de restitutions partagées en classe.

UNIVERSITÉ

Rendez-vous SQHE

À la demande des étudiants du Master Risques et environnement de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, le CAUE est intervenu dans le cadre d'une journée visant à rassembler les acteurs locaux de différents domaines, dont l'environnement.

Le CAUE a animé une table ronde sur les enjeux de la transition climatique et de l'approche environnementale de l'urbanisme.

L'inscription des classes se fait en ligne par les enseignants, sur une plateforme géré par le CAUE :

www.les-enfants-du-patrimoine.fr

Cette action est soutenue par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de l'opération " Levez les yeux ".

Par ailleurs, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) réalise un travail de communication auprès des enseignants afin de faire connaître cet événement.

Exemples d'animations proposées dans les cadre des Enfants du Patrimoine :



"Habiter la campagne autrefois" à Plomion



Découverte de la vallée de la Marne à Mont-St-Père



Parc paysager et château d'Arrancy



Parcours d'EAU-rientation à Laon

La sensibilisation des élus et des professionnels

Cycle "Accompagner les Petites Villes de Demain dans l'Aisne"

La DDT de l'Aisne et le CAUE de l'Aisne ont proposé un accompagnement des Petites villes de demain axonaises, sous la forme d'un cycle de sensibilisation / formation à destination du trio : élus, directeurs de services, chefs de projet.

En cohérence avec le calendrier et les grandes étapes du programme Petites villes de demain, trois modules ont été développés sur 2 ans.

En 2023, 3 actions ont été proposées pour conclure ce cycle.

Ce cycle a proposé une approche **pédagogique, culturelle et pragmatique** qui repose sur la transmission de savoirs, le travail en ateliers et les retours d'expériences des territoires.

Des grandes thématiques (patrimoine, habitat, foncier...) ont été abordées et illustrées par des **visites de territoires** exemplaires en la matière.

Des **ateliers pratiques**, propices aux échanges et à l'émulation, ont aidé les collectivités lauréates du programme à construire un projet durable, adapté et ancré aux spécificités de leurs territoires.



Accompagner les **Petites villes de demain** dans l'Aisne

Module 1 Comprendre son territoire pour agir	Module 2 Définir une stratégie et un plan d'actions	Module 3 Mettre en œuvre le territoire
<p># 1 (info) – Lancement du cycle « Accompagner les PVD dans l'Aisne » > 29 juin 2021</p> <p># 2 (méthodo) – Les différentes étapes qui mènent au projet > 28 septembre 2021</p> <p># 3 (atelier) – Questionner son territoire > 23 novembre 2021</p> <p># 4 (rencontre) – Visite de Guise Thème : Tourisme & patrimoine > 7 décembre 2021</p>	<p># 5 (méthodo) – La démarche de programmation urbaine > 22 février 2022</p> <p># 6 (méthodo) – La concertation > 26 avril 2022</p> <p># 7 (atelier) – Définir son Plan d'actions et les contours de l'ORT > 28 juin 2022</p> <p># 8 (rencontre) – Visite d'Anor Thème : Foncier & friches > 27 septembre 2022</p>	<p># 9 (méthodo) – Quelles procédures pour des projets durables et de qualité ? > 22 novembre 2022</p> <p># 10 (atelier) – Mettre en œuvre son ORT > 21 février 2023</p> <p># 11 (rencontre) – Visite de Château-Thierry Thème : Habitat & commerces > 20 juin 2023</p> <p># 12 (rencontre) – Visite de Ressons-le-Long Thème : Cadre de vie & transition > 23 mai 2023</p>

Programme du cycle " Accompagner les Petites Villes de Demain dans l'Aisne "



Atelier " Mettre en oeuvre son ORT ", le 21 février 2023 à Laon



Rencontre et visite " Cadre de vie et transition ", le 23 mai 2023 à Ressons-le-Long



Rencontre et visite " Habitat et commerces ", le 20 juin 2023 à Château-Thierry

La sensibilisation des élus

Vers la labélisation Villes et Villages Fleuris

Les paysagistes du CAUE préparent les communes à l'obtention du label Villes et Villages Fleuris (VVF), grâce à un Palmarès départemental.

Participer à la labélisation VVF est une opportunité pour les communes et leurs habitants de valoriser les efforts portés au quotidien pour l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la biodiversité et la transition climatique.

Encourager la démarche à l'échelon départemental

Le Conseil départemental de l'Aisne a confié au CAUE l'organisation et l'animation de l'action départementale pour le Label VVF. En réponse, le CAUE a proposé la création d'un palmarès départemental visant à accompagner et à préparer les collectivités pour la labellisation, intitulé "**Vers la labélisation Villes et Villages Fleuris**".

Ce Palmarès est réservé aux communes n'ayant pas encore reçu de "fleur". Une fois inscrites, les communes rencontrent le paysagiste conseil du CAUE et sont invitées à des temps d'émulation, notamment la visite d'un territoire déjà labélisé.

Elles voient ensuite le passage d'une délégation de professionnels du paysage, qui évalue la pertinence des aménagements au regard des critères de la grille d'évaluation qui sera utilisée par le jury régional pour l'obtention du label.

Sensibiliser et guider

Il s'agit d'un accompagnement bienveillant ayant pour but de sensibiliser et guider dans leurs pratiques les élus, les équipes vertes et les habitants engagés.

La remise des prix du Palmarès est organisée à Géodomia. Elle récompense et encourage l'investissement des communes participantes, à travers différentes catégories.

Cette année, la remise des prix était axée sur le thème "préserver et favoriser la biodiversité".

En 2023, sur les 12 communes inscrites au Palmarès, 2 seront proposées au jury régional VVF pour l'obtention de leur 1^{ère} fleur.



Passage de la délégation sur site

LA FORMATION



Les formations données

La loi de 1977 confère aux CAUE une mission de formation. Depuis sa création dans l'Aisne en 1980, le CAUE a toujours développé cette mission auprès de ses publics, le plus souvent en appui de ses autres missions de conseil et de sensibilisation.

Enregistrée auprès du Préfet de Région, l'activité de formation du CAUE de l'Aisne est référencée au DATADOCK.

Le CAUE de l'Aisne s'attache à proposer régulièrement des formations pour les élus et les agents, notamment.

Il est reconnu aujourd'hui pour la pertinence et la qualité de ses formations et veille à ce que ses propositions s'inscrivent dans l'actualité des territoires (évolution de la législation, dynamiques locales, besoins exprimés...) et répondent aux réels besoins des territoires.

Sur demande, le CAUE peut également monter des formations sur mesure.

En 2023, le CAUE a proposé 1 session de formation dans le cadre de l'**atelier #10 "Mettre en œuvre son ORT"** du Cycle "Accompagner les PVD dans l'Aisne".

En 2023, le CAUE de l'Aisne a par ailleurs déposé en préfecture une demande d'**agrément CNFEL**, nécessaire pour la formations aux élus. L'agrément ayant été accordé au 1^{er} janvier 2024, **le CAUE proposera donc des formations à destination des élus en 2024 .**

Enfin, le CAUE offre un catalogue de formations permanentes, proposées à la demande :

- Performance énergétique et rénovation du bâti traditionnel
- Construire un projet d'aménagement urbain durable et choisir sa maîtrise d'œuvre
- Initiation aux enduits de plâtre gros
- Les enduits à la chaux.
- L'utilisation des pigments naturels dans la construction
- ...



Atelier "Mettre en oeuvre son Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)", le 21 février 2023 à Laon,

Les formations suivies

Afin de mieux répondre aux missions qui lui sont confiées, l'équipe du CAUE a été amenée à suivre plusieurs formations en 2023.

- **Travailler en réseau avec S'PASS territoires** | pour toute l'équipe | 17 et 18 janvier
- **Certification à la "démarche de programmation urbaine"** (formation continue) | pour 1 urbaniste | 26 janvier
- **Renouvellement de qualification par l' Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)** | pour 2 urbanistes | décembre

L'information et la communication



La plaquette " Végétalisons nos cours d'école "

Afin de communiquer sur la mission d'accompagnement du CAUE en amont des projets d'aménagement des cours d'écoles, une plaquette a été créée et diffusée auprès des collectivités.

EXTRAIT DE LA PLAQUETTE :

"Le CAUE met à disposition les compétences et l'expérience de ses paysagistes, architectes et urbanistes pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement de cours d'écoles.

Nos professionnels aideront à la définition du projet, évalueront sa faisabilité, conseilleront les choix d'aménagement et favoriseront l'émergence d'un projet pédagogique associant élèves et enseignants.

> **CONSEILLER** les élus sur le réaménagement et la végétalisation de leur cour d'école,

> **SENSIBILISER** les enseignants et les élèves par des ateliers de co-conception de la future cour d'école,

> **FORMER** les équipes vertes et les élus sur les pratiques de gestion sur les nouveaux espaces créés."

La plaquette est disponible en version papier sur demande auprès du CAUE de l'Aisne, ou en version numérique en téléchargement sur le site Internet du CAUE.

Un projet partagé

Les projets de réaménagement des cours d'écoles doivent être réfléchis avec l'ensemble de ses usagers et des acteurs : l'équipe pédagogique, les élèves, la municipalité et ses services.

Les élus doivent être impliqués dès le début des réflexions, s'ils ne sont pas l'initiateur du projet. La réponse du CAUE est adaptée au cas par cas, en fonction des besoins, du contexte et du projet pédagogique. L'accompagnement du CAUE est GRATUIT* pour les collectivités et les établissements. C'est un accompagnement dans la durée, durant lequel le CAUE pourra faire intervenir d'autres partenaires de son réseau, si le besoin l'en fait sentir.

* Non disponible en vigueur : CLIA, RPS, CDC...

Une cour d'école idéale, c'est...

Des besoins, des usages, courir, se défouler, jouer ensemble, penser au bien-être, faire classe dehors, discuter, expérimenter, se mettre à l'abri, se reposer...

Une prise en compte Impérabiliser accueillir la biodiversité, restaurer, revégéter

Un projet partagé avec les enfants, les enseignants, les élus, les techniciens, les parents...

Pour toute demande d'accompagnement vos réflexions sur la cour d'école se commencent ou de votre établissement à contacter le CAUE de l'Aisne ☎ par téléphone au 03 23 379 00 ☎ par courrier : info@caue02.com

SE FAIRE AIDER PAR LE CAUE

Le CAUE met à disposition ses compétences et l'expérience de ses paysagistes, architectes et urbanistes pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement de cours d'écoles. Nos professionnels aideront à la définition du projet, évalueront sa faisabilité, conseilleront les choix d'aménagement et favoriseront l'émergence d'un projet pédagogique associant élèves et enseignants. Réfléchir à la cour d'école peut être aussi réinterroger les bâtiments de l'école et, plus largement, le quartier.

CHANGER L'IMAGE... ... ET L'USAGE

La grande majorité des cours d'écoles sont minéraux, souvent en enrobé et peu plantés, générant de véritables « Bots de chaleur ». Avec des salles de classes surchauffées dès le printemps, les cours d'école sont aujourd'hui au cœur des réflexions pour faire face à l'urgence climatique et s'interroger sur nos modes d'occuper l'espace. Comment les re-questionner face aux enjeux environnementaux et sociaux ?

LES ÉTAPES DU PROJET

1. Définition de la demande (Étape 1) Acteurs : élus, établissement scolaire, CAUE

2. Co-construction et sensibilisation (Étape 2) Acteurs : CAUE, enseignants, élèves, techniciens, parents

3. Préconisations et programme (Étape 3) Acteurs : élus, parents, techniciens, CAUE, maître d'ouvrage

4. Impact et chiffrage (Étape 4) Acteurs : élus, maître d'ouvrage, techniciens

5. Réalisation des travaux (Étape 5) Acteurs : entreprises de travaux, paysagistes, aménageurs

6. Suivi et formation (Étape 6) Acteurs : CAUE, enseignants

CONSEILLER

les élus sur le réaménagement et la végétalisation de leur cour d'école.

SENSIBILISER

les enseignants et les élèves par des ateliers de co-conception de la future cour d'école.

FORMER

les équipes vertes et les élus sur les pratiques de gestion sur les nouveaux espaces créés.

FAIRE AUTREMENT :

- Absence d'ombrage, espace aéré
- Surface imperméable et gestion de l'eau en réseau enterré
- Espace ample et vide avec un usage uniforme sur toute la cour
- FAIRE AUTREMENT : Ombrager la cour tout en créant à l'ombre
- Désimpermeabiliser pour retrouver un sol vivant et permettre l'infiltration
- Accueillir et observer la biodiversité sans que cela perturbe la végétation
- Mieux répartir les espaces pour favoriser les jeux collectifs, les échanges, l'expérimentation, la manipulation.

CONSEILS PRATIQUES :

- Végétaliser la façade et le pied de façade
- Utiliser l'eau comme ressource
- Favoriser les matériaux naturels et la récupération, l'utilisation de fontaines pour une économie de projet.

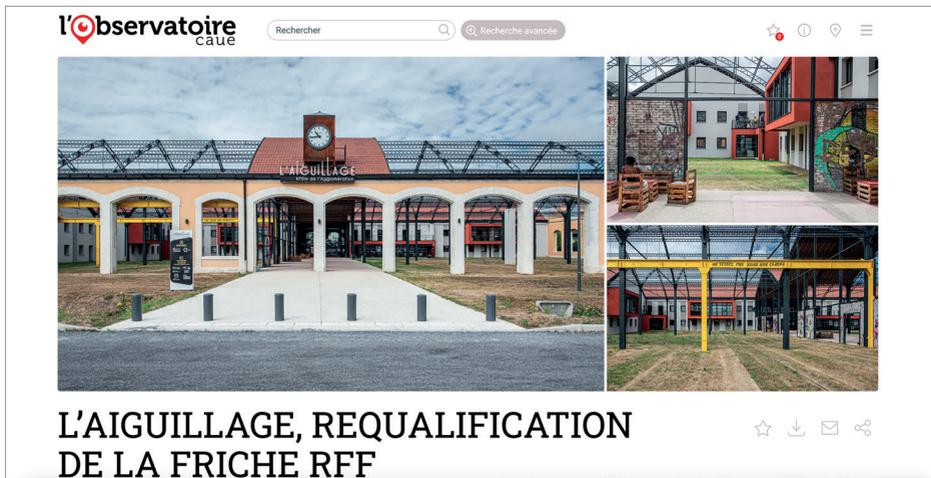
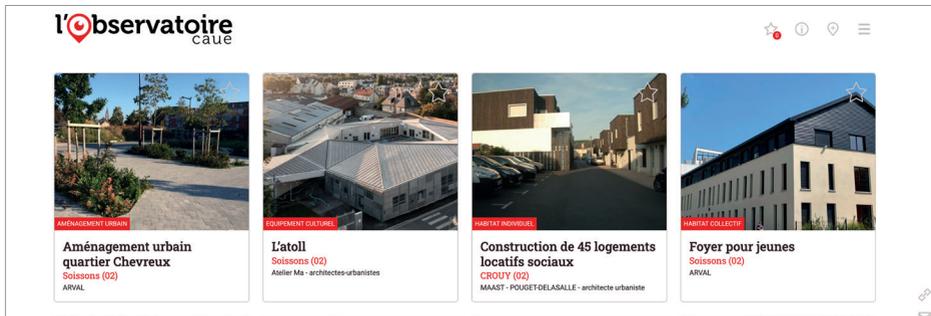
L'Observatoire CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage est une base de données nationale nourrie d'opérations sélectionnées par les équipes des CAUE pour leur valeur d'exemple.

Le CAUE de l'Aisne a rejoint l'Observatoire en 2019. Depuis, des dizaines d'opérations exemplaires ont été enregistrées pour notre département. En 2023, 35 nouvelles fiches sont venues enrichir l'Observatoire.

Rendez vous sur la plateforme :
<https://www.observatoire-caue.com/>

ou via le site internet du CAUE de l'Aisne:
<https://www.caue02.com/>



Les expositions au CAUE

Plusieurs expositions créées par le CAUE peuvent être emprunter :

> " Les pigeonniers de l'Aisne "

Cette exposition, réalisée en 2013, propose un voyage dans le département et dans le temps, à la découverte des colombiers et des pigeonniers : leurs histoires, leurs typologies, ainsi que quelques beaux exemples axonaux. | 11 panneaux format A0

> " Les Paysages de l'Aisne "

Cette exposition, issue de " l'Inventaire des Paysages de l'Aisne " et réalisée en 2016, présente les 13 entités paysagères dans notre département. | 14 panneaux format A0

> " 40 ans - 40 lieux "

Cette exposition, réalisée en 2017, propose une lecture de 8 paysages identitaires de notre département. Elle est extraite de l'initiative de l'URCAUE pour les 40 ans de la Loi sur l'Architecture : " 40 ans - 40 lieux ". | 16 panneaux format A0

> " 40 ans d'Architecture et de Paysage dans l'Aisne "

Pour les 40 ans du CAUE de l'Aisne, en 2020, l'association a réalisé une exposition rétrospective présentant des projets architecturaux, urbains et paysagers dans le département de l'Aisne de 1980 à 2020. | Composition : plusieurs panneaux de tailles différentes
> pour plus d'information, contacter le CAUE de l'Aisne



Une exposition réalisée par l'URCAUE des Hauts-de-France:

> " Une région, des paysages "

Réalisée en 2020, cette exposition s'inscrit en continuité de l'action " 40 ans - 40 lieux " et propose une approche des paysages de la région à travers 6 thèmes (relief, eau, cultures, guerre, industrie, l'habiter). | 8 panneaux format A0 ou 8 panneaux kakemono

Les supports de communication

Le site Internet

Le CAUE de l'Aisne a rejoint la plateforme participative du cadre de vie " S'PASS Territoires " pour développer son site Internet.

A ce titre, il participe régulièrement aux rencontres des "Spasseurs" (utilisateurs de S-PASS territoires) qui permettent de partager les pratiques et de faire évoluer la plateforme en fonction de nouveaux besoins.

>>> <https://www.caue02.com/>

La chaîne YouTube

Cette chaîne propose des Replay des tables rondes organisées par le CAUE (Mardinales, sessions du cycle PVD...).

En 2023, 5450 personnes ont pu voir ou revoir ces contenus accessibles à tous et gratuits.

Facebook

Vous y retrouverez les actualités du CAUE de l'Aisne et les événements à venir.

En 2023, 1900 personnes sont abonnés.

La lettre d'information

Le CAUE propose une lettre d'information sur ses actions et celles de ses partenaires.

Vous souhaitez vous inscrire ?

> Envoyer un courriel à info@caue02.com

Les affiches

Élus et services, n'hésitez pas à demander l'envoi d'affiches pour informer vos habitants sur les permanences du CAUE. Des plaquettes sont également disponibles.

Vous construisez, restaurez, agrandissez ?
> Faites-vous accompagner par le CAUE

CONSEILS D'ARCHITECTE

GRATUITS sur rendez-vous



Renseignements et prise de rendez-vous
CAUE de l'Aisne | Tél. : 03 23 79 00 03
info@caue02.com | www.caue02.com

caue
Centre d'Action Urbaine et Environnementale

Vous plantez, fleurissez, aménagez ?
> Faites-vous accompagner par le CAUE

CONSEILS DE PAYSAGISTE

GRATUITS sur rendez-vous



Renseignements et prise de rendez-vous
CAUE de l'Aisne | Tél. : 03 23 79 00 03
info@caue02.com | www.caue02.com

caue
Centre d'Action Urbaine et Environnementale

SIGLES & ACRONYMES

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADCL : Association pour le Développement Culturel Laonnois
ADICA : Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne
ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives
ADRC : Agence pour le Développement Régional du Cinéma
ADREE : Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement
ADUGA : Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois
ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat
ANATEF : Association Nationale des Techniciens et Gestionnaires Forestiers Indépendants
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ASPAM : Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Aisne Méridionale
CAPEB : Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CARCT : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDCC : Contrat Départemental Culture et Collège
CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERDD : Centre Ressource du Développement Durable
CLCT : Comité Local de Cohésion des Territoires
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRTC : Comité Régional du Tourisme et des Congrès
DDT : Direction Départementale des Territoires
DGD : Dotation Générale de Décentralisation
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EPCI : Etablissement public de coopération Intercommunale
EPFLO : Etablissement Public Foncier Local de l'Oise
FNCAUE : Fédération Nationale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
JEP : Journées Européennes du Patrimoine
JNA : Journées Nationales de l'Architecture
LPA : Lycée Professionnel Agricole
MH : Monument Historique



ONF : Office National des Forêts
OPAL : Office Public de l'Aisne et de Laon
PEPS : Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la culture
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PVD : Petite Ville de Demain
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIG : Système d'Information Géographique
SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
SOLIHA : SOLIdaires pour l'HABitat
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
URCAUE : Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
VVF : Villes et Villages Fleuris

PHOTOS DE QUATRIÈME DE COUVERTURE (de haut en bas et de gauche à droite) :

CONSEIL AUX PARTICULIERS - Conseil au CAUE d'un architecte
SENSIBILISATION AUX SCOLAIRES - Les Enfants du Patrimoine à Arrancy
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS - Conseil d'aménagement paysager à La Capelle
SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS - Cycle " Accompagner les PVD dans l'Aisne " à Ressons-le-Long
SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - Mardinale " Patrimoine ferroviaire " à Saint-Quentin
LA FORMATION - Formation " Accompagner les PVD dans l'Aisne " à Ressons-le-Long
PARTENARIAT - Tournée du jury " Palmarès du cadre de vie dans l'Aisne : vers la labellisation VVF "
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS - Conseil pour la réhabilitation d'une friche à Fère-en-Tardenois
SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS - Cycle " Accompagner les PVD dans l'Aisne " à Château-Thierry

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Conception et réalisation : CAUE de l'Aisne

